



Metz, le 31 décembre 2019

## Épisode de pic de pollution atmosphérique dans le département de la Moselle

L'association agréée de surveillance de la qualité de l'air en région Grand-Est, ATMO Grand Est, a déclenché la procédure d'information et de recommandation concernant un épisode de pollution. Étant donné les impacts sanitaires de la pollution atmosphérique, la procédure d'information et de recommandation a été déclenchée pour le département de la Moselle pour ce **mardi 31 décembre 2019 sur l'ensemble du département de la Moselle**.

Cet épisode de pollution est lié à une concentration de particules d'origine carbonée, issue des combustibles de chauffage et de véhicules à moteur.

Par ailleurs, l'usage des feux d'artifices ou d'autres moyens pyrotechniques, émetteur de particules contribue à accroître ce phénomène de pollution.

Il est d'ailleurs rappelé que, par arrêté préfectoral du 10 décembre 2019, Didier MARTIN, préfet de la Moselle, a interdit le port, l'utilisation et le transport d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques, qu'elle qu'en soit la catégorie, pour les particuliers, du 15 décembre 2019 au 02 janvier 2020 inclus, à l'exception des catégories C1, F1 et C2, F1.

Le préfet de la Moselle, tient à transmettre les messages sanitaires à destination des populations vulnérables, des populations sensibles et de la population générale :

### **Population vulnérable<sup>1</sup> :**

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté.

### **Population sensible<sup>2</sup> :**

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
- Évitez les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégiez les activités modérées.

### **Population générale :**

- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.
- Réduisez, voire reportez, les activités physiques et sportives intenses.

1. Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

2. Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Pour connaître des informations complémentaires sur la qualité de l'air et sur l'évolution de la procédure d'alerte, veuillez consulter le site internet d'ATMO Grand Est :

<http://www.atmo-grandest.eu/>

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

